



Renouvellement de partenariats, subventions de fonctionnement et cotisations 2014

Rapport n° CP/2014/169

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les renouvellements de partenariats entre le Conseil Général du Bas-Rhin et les associations en matière d'environnement.

Il s'agit également de proposer l'individualisation des crédits de fonctionnement pour 2014 sur les partenariats pluriannuels déjà engagés, sur des demandes diverses et sur des cotisations.

I. RENOUVELLEMENT DE PARTENARIATS

1. Convention pluriannuelle d'objectif 2014-2016 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Ce partenariat avec la LPO est en place depuis 2002 et permet, par le biais de conventions annuelles, de réaliser des actions récurrentes (revue Ciconia, Atlas des oiseaux nicheurs, analyse liée à la mortalité des oiseaux) et aussi des études plus ponctuelles liées à la renaturation de sites par exemple. Le Département y apporte un soutien à hauteur de 12 000 € par an.

La LPO a introduit une demande visant à reconduire ce partenariat pour les trois prochaines années, autour des propositions suivantes :

- Mise en place d'actions de conservation : actions d'études et d'inventaire en convergence avec les actions portées ou soutenues par le Département ou des communes dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN).
- Missions d'expertises ponctuelles techniques ou pédagogiques : mobilisations ponctuelles de salariés, étude bénévole sur des dossiers en lien avec les actions du SDEN et des autres politiques Départementales (Haut-Koenigsbourg, protocole abattage, aménagement foncier,...),
- Suivi et inventaire des populations de Cincle plongeur,
- Analyse liée à la mortalité des oiseaux.

Elles se situent donc dans la continuité de la précédente convention pluriannuelle d'objectifs, avec des perspectives sur de nouveaux sujets (Haut-Koenigsbourg). La demande porte sur un renouvellement de l'enveloppe financière (12 000 €) qui a été ramenée depuis 2013 à 11 520 €.

Il est proposé de reconduire ce partenariat avec la LPO sur une base ajustée à 11 520 € au titre de l'année 2014.

2. Convention pluriannuelle d'objectif 2014-2016 avec l'association BUFO

Depuis 2008, un partenariat a été noué avec l'association BUFO autour de la connaissance et la préservation des amphibiens (26 680 € attribués en 2013).

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2014-2016, BUFO nous propose de poursuivre un partenariat sur les mêmes axes : connaissance et plan d'action en lien avec les politiques du Département, et plus globalement avec les collectivités locales.

Dans le détail, il porterait sur :

- le suivi des populations et la protection du Crapaud vert (en particulier des mesures compensatoires de Molsheim),
- la mesure de la tendance évolutive des populations d'amphibiens en lien avec les sites du SDEN,
- le suivi des populations de Pélobate brun sur les sites de Lauterbourg, Leutenheim et Fort-Louis,
- l'étude épidémiologique sur les parasites des batraciens,
- l'expertise - conseil (appui au projet d'aménagement des collectivités locales et du Département).

Il est proposé de reconduire le partenariat pluriannuel avec BUFO sur une base ajustée à 21 000 €.

3. Convention pluriannuelle 2014-2016 avec l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT)

L'enjeu de la connaissance des données relatives aux espèces patrimoniales et protégées est de plus en plus fort, car il permet :

- une meilleure orientation et un monitoring efficace de notre politique environnement,
- une meilleure connaissance et une prise en compte de cette problématique à l'amont des projets du Département (infrastructures routières, ...) mais aussi pour les outils de planification et d'urbanisme menés par les collectivités bas-rhinoises.

En Alsace, cette connaissance est structurée autour de deux projets financés depuis leur origine par le Département du Bas-Rhin (à hauteur de 38 168 € en 2013) :

- *le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace* (SIBA) qui consiste à étudier l'évolution annuelle de la biodiversité en Alsace à partir de 23 indicateurs faunistiques pertinents,
- *le projet d'Atlas de la biodiversité* est un projet associatif qui a démarré en 2006, et a vocation à faire un état des lieux plus fin sur l'ensemble de la Région.

Pour la période 2014/2016, ODONAT a proposé à l'ensemble de ses partenaires (Etat, collectivités) de reprendre l'architecture de son action et donc des partenariats autour du projet « Biodiv' Alsace » qui sera un portail et une plateforme de connaissances qui :

- reprendra les suivis mis en place dans SIBA depuis 2005, en les renforçant sur certains taxons, ainsi que le portail de collecte et de validation des informations naturalistes,
- renforcera les possibilités d'accès à ces informations de bases ou synthétiques pour le grand public, les collectivités,
- développera aussi l'approche « territoire » et cartographique avec la possibilité d'avoir un accès rapide et ergonomique aux données concernant un territoire (à l'échelle minimale de la commune).

Il est proposé de poursuivre le partenariat pluriannuel sur la base d'une aide annuelle ajustée à 25 084 €/an.

II. PARTENARIATS EN COURS – PROGRAMMES ANNUELS D’ACTION 2014

1- Programme d’action 2014 dans le cadre de la convention pluriannuelle d’objectifs 2012-2014 avec le Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA)

Ce partenariat avec le GORNA est en place depuis de nombreuses années, et permet par le biais de convention annuelle, de réaliser des actions récurrentes. Le Conseil Général est le principal partenaire du GORNA qui assure la gestion et la logistique du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage implanté à Neuwiller-les-Saverne, et ce depuis sa création.

L’action principale reste naturellement le fonctionnement du centre de sauvegarde avec comme objectifs un taux de relâcher supérieur à 50% des accueils ainsi que le maintien de la qualité de service et de conseils auprès des découvreurs d’animaux en détresse.

Pour 2014, il est proposé que le Département du Bas-Rhin subventionne l’association à concurrence d’un montant de 30 240 € pour son fonctionnement.

2- Programme d’actions 2014 avec le Conservatoire Botanique d’Alsace (CBA)

Depuis 15 ans, de nombreuses réunions entre l’Etat, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les Villes de Strasbourg et de Mulhouse et l’Université Louis Pasteur, sans oublier la Société Botanique d’Alsace, ont permis de définir les grandes orientations du Conservatoire Botanique d’Alsace (CBA) correspondant à la mise en réseau des structures existantes.

Le rôle de cette structure vise notamment :

- à la conservation ex-situ des plantes menacées en Alsace,
- au stockage et à l’exploitation des données actuelles à des fins de suivi des populations végétales,
- à la conservation des données historiques (herbier, données bibliographiques),
- à l’expertise pour les collectivités, les administrations de la biodiversité végétale,
- à la contribution à la formation des acteurs locaux à la sauvegarde de la flore.

La structure juridique retenue pour ce conservatoire est celle d’un Groupement d’Intérêt Public (GIP) avec une répartition des droits et obligations des membres calculée au prorata de leurs participations aux frais de fonctionnement. L’ensemble de ces dispositions a fait l’objet d’un accord du Conseil Général le 28 juin 2004, et a fait l’objet d’un second examen en décembre 2005 suite à une répartition des parts et compétences entre villes et Communautés urbaines ou d’agglomérations.

Après différentes étapes, les statuts du GIP ont été approuvés par les différents ministères de tutelle. Une première réunion constitutive du Conseil d’Administration du Conservatoire Botanique d’Alsace s’est déroulée le 26 janvier 2011 et a permis d’élire Madame THOMAS, Conseillère Régionale, à la tête de cette structure.

Dès lors, les premiers travaux ont débuté en matière de projections budgétaires à court et moyen terme, l’adoption d’un budget prévisionnel pour 2012-2014, le recrutement d’un directeur, l’élaboration d’un plan de travail et d’une feuille de missions, etc...

Conformément à notre engagement, il est proposé de financer le CBA à hauteur de 27 500 € au titre de la contribution 2014 à son fonctionnement et à son programme d’actions.

3- Suivi du projet de réintroduction de la cistude d'Europe et des travaux de renaturation de l'espace naturel sensible du Woerr

Au travers de sa Charte de l'Environnement, l'Assemblée délibérante a décidé de prévoir la réintroduction de la Cistude d'Europe. Depuis juin 2009, ce projet s'inscrit dans un cadre de travail transfrontalier, permettant notamment la collaboration avec différents partenaires sur des aspects comme l'élevage, le suivi scientifique du projet et l'entretien et la surveillance du site de Lauterbourg.

a. Structures d'élevage

Depuis 2005, une station d'élevage a été mise en place en Petite Camargue Alsacienne, puis en 2008 au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse. Au travers d'un partenariat entre le Département et ces deux structures sont produits et élevés chaque année des individus qui seront relâchés sur la zone du Woerr. Nous vous proposons de renouveler ce partenariat comme suit :

- Association Petite Camargue Alsacienne : pour 2014, il est proposé de renouveler la convention de partenariat et d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 10 000 € pour le suivi de l'élevage, toutes opérations zootechniques et l'amélioration des installations d'élevage.
- Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse : pour 2014, il est proposé de renouveler la convention de partenariat et d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 € pour le suivi vétérinaire et zootechnique de l'élevage.

b. Suivi scientifique

Dans le cadre de ce projet, des travaux de renaturation et la création d'une structure d'acclimatation optimisant les conditions de réintroduction sont en cours de réalisation sur la zone du Woerr. Ces aménagements sont effectués dans la perspective des premiers relâchés prévus cette année.

Dans le cadre du programme INTERREG, nous réalisons le suivi scientifique de ces mesures en partenariat avec le CNRS et l'Université de Strasbourg pour les aspects de suivi comportemental et biologique des animaux et de dynamique des milieux.

Nous proposons de poursuivre ce partenariat initié avec le CNRS et l'Université de Strasbourg. Pour 2014, il est proposé de reconduire ce contrat de recherche de 27 420 € avec le CNRS et l'Université de Strasbourg, pour assurer le suivi scientifique du programme de réintroduction des cistudes sur la zone du Woerr.

c. Entretien et surveillance du site de Lauterbourg

Dans la suite du programme INTERREG « Cistude sans frontière », une convention portant sur la gestion et la surveillance du site d'acclimatation a été conclue avec l'ONF (2013-2015).

Elle permet notamment une synergie pour la mise en œuvre d'action de police de l'environnement pour la surveillance du site, les actions de suivi et de maintenance du site d'acclimatation, ainsi que la surveillance globale du site de l'Espace Naturel Sensible du Woerr, en plus de ses missions habituelles sur la forêt domaniale adjacente au site.

Au-delà de cet aspect spécifique, la convention permet aussi à chacun des partenaires d'identifier les missions habituelles qu'il effectuera sur la gestion de son propre site (Réserve Biologique Domaniale pour l'Office National des Forêts, et Espaces Naturels Sensibles pour le Conseil Général du Bas-Rhin), ainsi que les modalités de collaboration et de gouvernance commune.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat en 2014 en reconduction des moyens alloués en 2013 (11 971,96 €).

III. LUTTE ANTI-MOUSTIQUES DANS LE BAS-RHIN

La lutte contre les moustiques est une mission de service public strictement encadrée par la législation et dont l'organisation et le financement relèvent de la compétence des départements. Cette opération consiste à contrôler les populations de moustiques d'une région pour des raisons de santé publique ou autres (tourisme).

La lutte anti-moustique est régie par la loi du 16 décembre 1964 qui a introduit les notions de zones de lutte créées par Arrêté Préfectoral à la demande du Conseil Général et d'organismes de droit public habilités à procéder aux actions de lutte.

Par ailleurs, la loi de finances de 1975 a conféré à ces dépenses un caractère obligatoire pour le Département (à hauteur de 50 %) et pour les communes, selon une clé de répartition définie par le Conseil Général.

Depuis les années 1980, cette lutte est réalisée dans la bande rhénane nord de notre Département par un syndicat mixte, qui adapte le traitement des zones de pontes en fonction de la densité des larves.

Ce traitement est réalisé à l'aide d'un insecticide biologique le Bti, spécifique aux larves de moustiques.

Dans le Bas-Rhin, depuis 2001, le Syndicat mixte « Lutte contre les moustiques » œuvre dans la limitation de la nuisance due aux moustiques, avec depuis 2013 une étude en cours pour l'extension des traitements.

Au titre de l'année 2014, la demande au Département du Bas-Rhin est de 179 545 €.

Dans l'attente de précisions sur l'avancement de cette extension, il est proposé d'attribuer une première participation de 100 000 € au titre de 2014.

IV. DIVERSES DEMANDES

- Aide au fonctionnement de l'Association pour la Protection et la Réintroduction des Cigognes en Alsace (APRECIAL) au titre de l'année 2014

L'APRECIAL a été créée en 1983 dans le but de coordonner les actions dans le Haut-Rhin autour de la cigogne blanche, qui était à cette époque au bord de la disparition en Alsace (12 couples nicheurs au début des années 1980).

Grâce à l'action de cette association dans le Haut-Rhin et à la politique de soutien aux enclos menée par notre Département, la situation de la cigogne en Alsace est maintenant largement satisfaisante et même supérieure aux effectifs historiques.

Depuis 2007, le Département a financé cette association au titre du fonctionnement.

Conformément aux crédits prévus au budget, il est proposé d'attribuer à l'APRECIAL une subvention à hauteur de 5 400 €.

- La fréquentation des espaces naturels dans le grand Ried

Malgré les efforts des collectivités et du monde agricole par la mise en place de contrats agro-environnementaux, visant à préserver le caractère extensif des prairies et à retarder les dates de fauche, la biodiversité du Ried est toujours en déclin. Les raisons sont probablement liées à l'augmentation très sensible de la fréquentation de ces milieux.

Le monde agricole pâtit également fortement de cette fréquentation diffuse non organisée. Pour autant, l'ensemble des acteurs s'accordent pour souhaiter une valorisation touristique des milieux riediens et non leur fermeture.

L'objectif du projet (2012-2014) est de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer sur un secteur riedien (Baldenheim, Ebersheim, Ebersmunster, Mussig, Sélestat et Muttersholtz) sur une durée de 3 ans, un plan de gestion de la fréquentation humaine avec une méthode de travail basée sur le dialogue et la médiation entre tous les acteurs. L'élaboration progressive et concertée du plan de gestion permettra, après évaluation, des réajustements en cours de projet afin de trouver le nécessaire compromis entre la préservation des milieux et leur découverte raisonnée et intégrée, facteur de développement pour le territoire.

Il est porté par la Maison de la Nature et du Ried, en lien étroit avec les communes concernées et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Il est proposé de reconduire cette aide de 3 000 € pour cette dernière année.

V. COTISATIONS DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN AUX ASSOCIATIONS

Le Département adhère en tant que personne morale à diverses associations (lutte contre la rage, ARIENA, APRONA, association départementale de défense sanitaire des animaux, association nationale des élus de la montagne,...) pour un montant total de 15 000 €.

En cas d'accord de votre part, les montants suivants seraient à prélever sur les enveloppes correspondantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29036	65-6574-738	105 244,00 €	105 244,00 €	66 844,00 €
29035	65-6574-738	47 756,00 €	47 756,00 €	21 000,00 €
22808	65-65738-738	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
29393	65-6574-738	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
35220	65-65734-738	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
39082	23-231788-738	115 000,00 €	115 000,00 €	27 420,00 €
29346	65-65737-738	12 000,00 €	12 000,00 €	11 971,96 €
22101	65-65734-48	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
24172	65-6574-738	8 400,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
31842	011-6281-928	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes au titre de l'année 2014 :

- à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) une subvention de 11 520 €,*
- à l'association BUFO, une subvention de 21 000 €,*
- à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), une subvention de 25 084 €*
- au Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA), une subvention de 30 240 €*
- au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Conservatoire Botanique d'Alsace » (CBA), une participation de 27 500 €,*
- à l'association Petite Camargue Alsacienne (PCA), une subvention de 10 000 €,*
- au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, une subvention de 3 000 €,*
- au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Strasbourg, une contribution de 27 420 €,*
- à l'Office National des Forêts, une contribution de 11 971,96 €,*
- à l'Association pour la Protection et la Réintroduction des Cigognes en Alsace (APRECIAL), une subvention de 5 400 €,*
- à la Maison de la Nature et du Ried, une aide de 3 000 € pour le projet de gestion de fréquentation du grand ried,*
- au Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques, une subvention de 100 000 €.*

Elle décide de verser 15 000 € au titre des cotisations 2014 à diverses associations (Lutte contre la rage, Ariena, Aprona, association départementale de défense sanitaire des animaux, association nationale des élus de la montagne,...).

Les modalités de versement des subventions sont les suivantes :

1. Conformément au règlement financier du Département, une avance de 50% sera versée à la signature de la convention financière 2014 pour les bénéficiaires suivants: LPO, BUFO, ODONAT, GORNA, Petite Camargue Alsacienne, CNRS et Université de Strasbourg, Office National des Forêts, Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

Pour le Conservatoire Botanique d'Alsace, en phase de démarrage, les modalités de versement de la participation seront pour 2014, à 80% lorsque la délibération d'attribution de participation sera rendue exécutoire et 20 % à la fin de l'année sur présentation de justificatifs de dépenses et d'activité.

2. Conformément au règlement financier départemental, pour les autres bénéficiaires, les subventions seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

Elle autorise son président à signer le moment venu :

- les conventions financières 2014 à intervenir entre le Département et les organismes suivants LPO, ODONAT, BUFO, Conservatoire Botanique d'Alsace, GORNA, association Petite Camargue Alsacienne, Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, CNRS et Université de Strasbourg, ONF, Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques (conventions établies selon modèle annexé au règlement financier départemental).

- les conventions pluriannuelles avec les associations LPO, BUFO, ODONAT (conventions établies en conformité avec le modèle annexé au règlement financier départemental).

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL